

**FICHE 1.1 - APPEL D'OFFRE**
**OBJECTIF**

**Présenter dans l'appel d'offre les exigences d'une prévention et d'une gestion des déchets**

**RESUME SELECTIF**

Famille	Objectif(s)	Pratique d'ordre	Pratique qui touche au(x)	Type de chantier	Phase de projet	Acteur responsable
Relation contractuelle	Environnemental Economique et Social	Conceptuel	Personnel	Construction neuve Rénovation Démolition	Prévention structurelle	Maître d'ouvrage

**DESCRIPTION**

Au plus tôt le maître d'ouvrage intègre la prévention et la gestion des déchets, plus les moyens d'actions seront nombreux. Il appartient au maître d'ouvrage de formuler ses exigences en matière de gestion des nuisances et de déchets en particulier. Le coût de gestion des déchets sera d'autant plus élevé qu'aucun tri ne sera effectué entre eux (valorisables, réutilisables, à éliminer). Par ailleurs, le maître d'ouvrage doit également prévoir dans son programme des délais supplémentaires que pourrait occasionner la gestion des déchets.

Le type de tri sera arrêté au cours des travaux en concertation avec le maître d'œuvre et le coordonnateur santé et de sécurité. A cette fin de tri mais également afin de gérer au mieux les déchets, les exigences suivantes doivent être rencontrées :

- intégrer dans les études les problématiques de la prévention de la production de déchets et l'utilisation des matériaux recyclés.
- préciser les obligations des entreprises en matière de tri sélectif, de gestion des déchets, de réemploi de matériaux in situ (le cas échéant), et les obligations techniques applicables
- le chantier fera l'objet d'une organisation particulière au niveau de la signalétique des déchets, de l'information du personnel des entreprises et du suivi des déchets évacués.
- s'assurer la collaboration de spécialistes compétents en matière de déchets pour accompagner le projet
- s'assurer du choix de matériaux et de procédé constructif intégrant la minimisation de la production de déchets.

Dans son appel d'offre, le maître d'ouvrage peut annoncer sa sensibilité pour la question du réemploi et inviter l'auteur de projet à proposer une approche ambitieuse mais réaliste à ce niveau-là. Il peut également définir un niveau d'ambition chiffré en matière de réemploi.

**CRITIQUES**

Avantages / Bénéfices de mise en œuvre	Inconvénients / Difficultés de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Propreté et sécurité du chantier améliorées</li> <li>- Augmentation de la conscience environnementales des choix constructifs</li> <li>- Respect des réglementations en vigueur</li> <li>- Economie sur la gestion des déchets</li> <li>- Implication des différents acteurs</li> <li>- Visibilité directe du poste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délais supplémentaires liés au tri des déchets</li> <li>- Difficulté d'estimer le coût du temps passé au tri.</li> </ul>

**LIENS AVEC D'AUTRES PRATIQUES (familles de pratiques)**

*Cette pratique appartient à la famille des pratiques :*

E - Marché de travaux : appel à soumission, cahier des charges, offres

**REFERENCES / EXEMPLES (liste non exhaustive)**

- MATRIciel, Fiche 4.3 : La gestion des déchets du secteur de la construction, Rapport Technique "Bâtiments exemplaires", Bruxelles Environnement
- ADEME, 2009, Prévenir et gérer les déchets de chantier: Méthodologie et outils pratiques opérationnels, Ed. Le Moniteur
- BIO Intelligence Service, 2011, Etat de l'art et recommandations en matière de prévention des déchets du BTP, ADEME